



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/actus/assurancevie/assurance-vie-en-2018-pour-moody-s-la-phase-de-decollecte-ne-devrait-plus.html>

Assurance-Vie en 2018 : pour Moody's la phase de décollecte ne devrait plus tarder et les ennuis

Date de mise en ligne : mardi 9 janvier 2018

Description :

Moody's estime que l'assurance-vie pourrait bien connaître une phase de décollecte dès l'an prochain, ou au plus tard en 2022. Une évolution structurelle, rien d'alarmant, tout dépend de la vitesse à laquelle elle se produira.



Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

En novembre 2017, [les encours sur les comptes des assureurs-vie ont fondu de 500 millions d'euros](#).

L'assurance-vie entame-t-elle déjà sa phase de décollecte attendue ? Il est sans bien trop tôt encore pour le dire. Mais du côté des analystes, la décollecte se fera à plus grande ampleur dans les mois à venir. Une remontée des taux d'intérêts pourrait précipiter un peu plus les arbitrages pour des placements plus rémunérateurs.

Pyramide des âges et remontée des taux d'intérêts

Selon l'agence de notation Moody's, dans sa dernière étude sur l'assurance-vie en France, ce secteur pourrait connaître des jours sensiblement plus sombres dans les prochaines années. En cause, la décollecte.

Ainsi, Moody's, dans sa note de fin 2017, avance le fait que la collecte nette d'assurance vie est en régression et une phase de décollecte pourrait s'amorcer à partir de 2018 et 2022. Cette tendance s'explique d'une part par l'augmentation structurelle des rachats et des prestations, couplée à un niveau historiquement faible de la collecte brute. Mais ce n'est pas tout. La mise en place de la flat-tax, supprimant l'effet contraignant des huit premières années de détention du contrat, mettra en concurrence directe l'assurance-vie avec les produits d'épargne alternatifs. La collecte devrait donc baisser également via ce biais.

"Même si l'assurance vie reste compétitive face aux produits bancaires et de gestion d'actifs, cette concurrence s'intensifie du fait de la faiblesse des taux d'intérêt mais aussi de la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique - ou "flat tax" -* sur l'ensemble des produits d'épargne", indique Moody's. "Face à cette redéfinition du paysage, à défaut de parvenir à concevoir de nouveaux produits d'épargne et de prévoyance que les banques et gestionnaires d'actifs ne seraient pas en mesure de transposer dans leur offre, les assureurs seront, sur le long terme, confrontés à des difficultés pour maintenir leur rentabilité".*

Une décollecte trop massive et ce serait le drame...

Comme pour l'immobilier, tout repose sur l'évolution des taux d'intérêt. Une hausse trop importante, et les épargnants quitteraient, encore plus facilement maintenant l'assurance-vie pour les placements épargne liquides. Il s'agit à ce jour du principal risque pour les assureurs. Des rachats trop massifs des épargnants et le secteur s'écroule comme un château de cartes. La [mise en place du blocage des avoirs sur les contrats d'assurance-vie](#) n'a pas été prévue pour rien...

Il est urgent d'attendre

Evidemment, personne ne peut prévoir l'avenir. Il ne s'agit donc pas d'avoir peur pour ses avoirs en ce moment. Au-delà d'un placement financier, l'assurance-vie reste un outil patrimonial efficient pour la transmission, il convient de ne pas l'oublier.